

Impôt sur le revenu—Loi

allait nuire aux familles qui gagnent moins de 15 000 \$ par année. Par conséquent, nous avons proposé le crédit d'impôt sur la taxe de vente fédérale, qui rapportera à ces familles 50 \$ par adulte et 25 \$ par enfant. Pour une famille de quatre personnes, ce crédit s'élèvera donc à 150 \$.

J'estime que ces trois mesures, additionnées, font plus que compenser les effets de la désindexation. Avant de protester, que les députés de l'opposition tiennent compte globalement de ces trois adoucissements.

Cela montre que tout en s'appliquant à remettre de l'ordre dans les finances, à comprimer les dépenses et à réduire le déficit, le gouvernement n'a pas oublié pour autant les nécessiteux. Effectivement, notre politique aura, dans l'ensemble, des effets positifs très importants.

En somme, les députés de l'opposition sont en train de nous louer, mais à contrecoeur. Ils commencent par dire que la mesure n'est pas mauvaise, qu'elle a du bon, après quoi ils s'acharnent pendant 15 minutes à la critiquer, à en souligner les lacunes. Nous sommes tous d'accord qu'il faudrait faire mieux. Toutefois, il y a des limites à notre générosité, compte tenu de la situation économique dans laquelle nos vis-à-vis nous ont laissés. Il faut donc être réaliste. Le député d'Ottawa—Vanier dit que nous ne faisons que rembourser les gens. Il a raison. Les contribuables pourraient réclamer cette somme au moment de leur déclaration d'impôt, et ils la recevraient quelque temps entre la fin de février et avril, pourvu qu'ils s'y soient pris assez tôt. Toutefois, nous le leur remettons maintenant parce que c'est maintenant qu'ils en ont le plus besoin. C'est sur ce plan que notre geste prend toute son importance. Nous leur remettons également cet argent sans leur imposer ni frais d'intérêt ni pénalité d'aucune sorte. C'est donc une mesure qui devrait provoquer les applaudissements de l'opposition.

● (1550)

Nous avons, en outre, humanisé ce processus en accordant aux parents un paiement sans précédent de 300 \$ par enfant au moment où ils en ont le plus besoin. Enfin, nous avons pris une telle mesure alors même que nous sommes en train d'alléger le terrible fardeau de la dette que nous a laissée le gouvernement libéral précédent. Aucune des trois mesures économiques importantes annoncées dans l'exposé économique ou dans les budgets de 1985 et de 1986 ne nuira à ceux qui gagnent moins de 15 000 \$ parce que ces mesures font partie d'un tout. Il ne faut pas l'oublier.

Il ne faut pas oublier non plus que la meilleure politique sociale est encore un emploi. La meilleure pour ceux qui travaillent, c'est un gouvernement qui assume ses responsabilités financières et qui met de l'ordre dans un pays qui n'avait rien connu de tel avant 1984. Nous pourrions renforcer notre économie et offrir tout un train de mesures sociales si venons à bout du déficit déraisonnable dont nous avons hérité à cause des dépenses débridées et irresponsables du gouvernement précédent. Les députés de l'opposition demandent pourquoi nous ne donnons pas davantage. Ils devraient pourtant savoir pourquoi nous ne le pouvons pas. Ce sont eux qui ont créé cette dette. Ils devraient nous dire comment faire pour éponger ce déficit et aider les gens en même temps. Nous avons donc donné l'exemple et j'attends un peu plus d'encouragement de leur part.

En somme, le projet de loi C-11 est une bonne nouvelle pour les familles les plus démunies. En dépit de cette politique saine qu'est la désindexation partielle, le gouvernement a pris des dispositions pour qu'elles en sortent gagnantes. L'idée de payer d'avance un crédit d'impôt est une mesure sans précédent qui vise à aider les Canadiens sans ressources au moment où ils ont le plus besoin d'aide, quand ils doivent affronter les dépenses supplémentaires de l'hiver et de Noël. C'est une autre preuve que le gouvernement conservateur tient les promesses qu'il a faites aux élections de 1984 et les promesses et engagements contenus dans les deux discours du trône prononcés jusqu'à maintenant. C'est une autre preuve que le gouvernement désire s'attaquer en même temps aux deux problèmes d'assurer la responsabilité financière et la responsabilité sociale. Je recommande ce projet de loi à tous les députés.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai l'impression que le député nous a lu son Adresse en réponse au discours du trône. Il a toutefois mentionné le projet de loi quelques fois en passant. Il a aussi déclaré que le gouvernement ne réduisait aucunement le crédit d'impôt pour enfants. Si tel est le cas, pourquoi le crédit d'impôt pour enfants sera-t-il partiellement désindexé à partir de 1989? Pourquoi le gouvernement garantit-il que l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants ne couvrira pas complètement à l'avenir la progression de l'inflation?

M. Reimer: Monsieur le Président, j'ai mentionné le fait que les allocations familiales ne seront pas réduites mais que leur augmentation ralentira. Le député va plus loin que les mesures que nous avons prises jusqu'en 1988 au sujet du crédit d'impôt pour enfants. Il s'aventure dans une voie hypothétique. A mon sens, nous devrions nous en tenir à ce que nous connaissons.

M. Murphy: Je n'émet aucune hypothèse. Je dis au député, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que le gouvernement a déclaré qu'il supprimera, en 1989, la protection que représente l'indexation complète du crédit d'impôt pour enfants, et qu'il éliminera dès maintenant l'indexation des allocations familiales. Le député ne devrait pas affirmer que je fais des hypothèses. Son gouvernement a déclaré publiquement qu'il ne protégera pas le crédit d'impôt pour enfants par une indexation complète.

M. Dick: Est-ce la loi?

M. Murphy: Un des nouveaux ministres demande si c'est la loi? Je lui demande, moi, si nous pouvons faire confiance au gouvernement quand il dit qu'il le fera. J'adresse néanmoins mes observations au député qui vient de parler. Peut-il se lever pour donner des éclaircissements? Va-t-il reconnaître qu'à compter de 1989, le crédit d'impôt ne sera pas entièrement protégé contre la hausse du coût de la vie?

M. Reimer: Monsieur le Président, le député sait parfaitement ce que nous avons annoncé à l'égard du crédit d'impôt pour 1986, 1987 et 1988. Il sait exactement ce que nous avons fait pour les allocations familiales et le crédit pour la taxe de vente fédérale, jusqu'en 1988 inclusivement. Par conséquent, occupons-nous de ce que nous avons sous les yeux, de ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a prévu jusqu'en 1988 inclusivement. Ensuite, cela devient hypothétique. Je regrette de devoir rappeler au député que nous nous aventurons dans l'inconnu.